

UNITED NATIONS

NATIONS UNIES



**SECURITY COUNCIL
OFFICIAL RECORDS**

THIRD YEAR

**CONSEIL DE SECURITE
PROCES-VERBAUX OFFICIELS**

TROISIÈME ANNÉE

No. 65

**291st meeting
12 May 1948**

**291ème séance
12 mai 1948**

**Lake Success
New York**

(54 p.)

TABLE OF CONTENTS

Two hundred and ninety-first meeting

	Page
44. Provisional agenda	1
45. Adoption of the agenda.....	1
46. Continuation of the discussion on the Palestine question	1

TABLE DES MATIERES

Deux-cent-quatre-vingt-onzième séance

	Pages
44. Ordre du jour provisoire.....	1
45. Adoption de l'ordre du jour.....	1
46. Suite de la discussion sur la question palestinienne	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings
of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official
Records*.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le
extrait des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments
mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

THIRD YEAR

No. 65

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

TROISIEME ANNEE

No 65

TWO HUNDRED AND NINETY-FIRST
MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 12 May 1948, at 10.30 a.m.*

President: Mr. A. PARODI (France).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

44. Provisional agenda
(document S/Agenda 291)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question.

45. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

46. Continuation of the discussion on the
Palestine question

At the invitation of the President, Mahmoud Bey Fawzi, representative of Egypt; Mr. Hakim, representative of Lebanon; Jamal Bey Husseini, representative of the Arab Higher Committee and Mr. Neumann, representative of the Jewish Agency for Palestine, took their places at the Security Council table.

The PRESIDENT (*translated from French*): I thought it advisable to convene the Security Council for a meeting which, in my opinion, should be short. In effect, I promised the Chairman of the First Committee of the General Assembly, Mr. Tsiang, that this meeting would be brief.

I think it is necessary to inform the Security Council of two telegrams [*documents S/741 and S/742*] received from the Truce Commission

DEUX-CENT-QUATRE-VINGT-ONZIEME
SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 12 mai 1948, à 10 h. 30.*

Président: M. A. PARODI (France).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, France, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

44. Ordre du jour provisoire
(document S/Agenda 291)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question palestinienne.

45. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

46. Suite de la discussion sur la question
palestinienne

Sur l'invitation du Président, Mahmoud Bey Fawzi, représentant de l'Egypte, M. Hakim, représentant du Liban, Jamal Bey Husseini, représentant du Haut Comité arabe, et M. Neumann, représentant de l'Agence juive pour la Palestine, prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT: J'ai cru opportun de réunir le Conseil de sécurité en vue d'une séance qui, dans mon esprit, devrait être de courte durée; tout au moins ai-je pris à l'égard du Président de la Première Commission de l'Assemblée générale, M. Tsiang, l'engagement que cette séance serait courte.

Il m'a paru nécessaire de donner connaissance au Conseil de sécurité de deux télégrammes [*documents S/741 et S/742*] reçus de

established by the Security Council [287th meeting]. One of these telegrams raises a question on which we should have a rapid exchange of views.

I call upon the Assistant Secretary-General to read these two telegrams.

Mr. SOBOLEV (Assistant Secretary-General in charge of Security Council Affairs): The first telegram [*document S/741*], dated 9 May 1948, and addressed to the President of the Security Council, reads:

"Following an agreement between Azzam Pasha, Secretary-General of the Arab League, and General Cunningham, the Arabs have accepted to cease fire today at noon in whole Jerusalem, on conditions that the Jews also abstain from firing. The Commission this morning has been invited by Cunningham to meet him; the latter has informed the Commission of his negotiations with Azzam Pasha for the conclusion of a truce over the whole city of Jerusalem. Cunningham up to this point has not yet seen the representatives of the Jewish Agency regarding this proposed truce. He will only meet them tomorrow. Afterwards Cunningham has asked the Commission if it was ready to ensure control of Jewish traffic between Tel Aviv and Jerusalem, as well as the entry to the Old City. The Commission, after study of the question, has answered this afternoon that it was ready in principle to ensure such control but that it could only give a final answer when it will know the terms of the possible truce agreement. Such control should necessitate urgent sending of personnel by the United Nations estimated at first sight at about fifty control officers. The Truce Commission Principal Secretary is in direct contact with the Secretary-General about this question. On the other hand, according to General Cunningham, Azzam Pasha would prefer that the control should be ensured by the Delegate of the International Committee of Red Cross. The Truce Commission therefore thinks it important the opinion of the Security Council urgently.

*"Security Council Truce Commission
for Palestine"*

(Signed) JEAN NIEUWENHUYSEN, Chairman"

The second telegram [*document S/742*] which is dated 10 May 1948, and addressed to the President of the Security Council, reads:

"This afternoon the High Commissioner called the Security Council Truce Commission for Palestine. He told them that the Jewish Agency had not answered his invitation to come this morning to take cognizance of the conditions of truce established in agreement with Azzam Pasha. Sir Alan Cunningham then asked the Commission if it considered that the fact of entrusting the fate of Jerusalem to the International Committee of the Red Cross constituted

la Commission de trêve instituée par le Conseil de sécurité [287ème séance], dont l'un soulève une question à propos de laquelle il conviendrait que nous procédions à un rapide échange de vues.

Je prie M. le Secrétaire général adjoint de vouloir bien donner lecture de ces deux télégrammes.

M. SOBOLEV (Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires du Conseil de sécurité) (*traduit de l'anglais*): Le premier télégramme, en date du 9 mai 1948 et adressé au Président du Conseil de sécurité, se lit comme suit [*document S/741*]:

"A la suite d'un accord entre Azzam Pacha, Secrétaire général de la Ligue arabe, et le général Cunningham, les Arabes ont accepté de cesser le feu aujourd'hui à midi à Jérusalem, à la condition que les Juifs s'abstiennent également de tirer. Cunningham a invité ce matin la Commission à le rencontrer. Le général a informé la Commission de ses négociations avec Azzam Pacha en vue de la conclusion d'une trêve pour l'ensemble de la ville de Jérusalem. Cunningham n'avait pas encore vu, à ce moment, les représentants de l'Agence juive au sujet de ce projet de trêve. Il ne les rencontrera que demain. Cunningham a demandé ensuite à la Commission si elle était prête à assurer le contrôle de la circulation juive entre Tel-Aviv et Jérusalem ainsi que le contrôle de l'entrée dans la Ville vieille. La Commission, après avoir étudié la question, a répondu cet après-midi qu'elle était prête, en principe, à assurer un tel contrôle mais qu'elle ne pourrait donner de réponse définitive que lorsqu'elle connaîtrait les conditions de l'accord de trêve éventuel. Un tel contrôle nécessiterait l'envoi d'urgence par l'Organisation des Nations Unies d'agents de contrôle dont le nombre est estimé à première vue à cinquante environ. Le Secrétaire principal de la Commission de trêve est un communication directe avec le Secrétaire général au sujet de cette question. D'autre part, d'après le général Cunningham, Azzam Pacha préférerait que ce contrôle fût assuré par le délégué du Comité international de la Croix-Rouge. En conséquence, la Commission de trêve estime important d'obtenir d'urgence l'opinion du Conseil de sécurité.

*"Commission de trêve du Conseil de sécurité
pour la Palestine"*

(Signé) Jean NIEUWENHUYSEN, Président"

Le second télégramme, en date du 10 mai 1948 et adressé au Président du Conseil de sécurité, se lit comme suit [*document S/742*]:

"Cet après-midi, le Haut Commissaire a convoqué les membres de la Commission de trêve du Conseil de sécurité pour la Palestine. Il les a informés que l'Agence juive n'avait pas répondu à l'invitation qu'il lui avait faite de venir ce matin pour prendre connaissance des conditions de trêve élaborées d'accord avec Azzam Pasha. Sir Alan Cunningham demanda alors à la Commission si elle estimait que le fait de confier le sort de Jérusalem au Comité inter-

an obstacle to its own mission. The Commission President supported by his colleagues answered that the proposal of M. de Reymier which had already been studied seemed to be too vague to present chances of success and that it seemed furthermore doubtful to him that it would be adhered to by the Jews. The Commission then added that to answer the precise question of the High Commissioner that the putting into effect of this project did not seem to constitute a hindrance to its mission. The French delegate then pointed out that, as the proposal of the Red Cross appeared to have little chance of success, he considered that one was assuming grave responsibility in spending so much time over it when this time should be used to try and bring Jews and Arabs to negotiate.

"He pointed out that, if the High Commissioner could bring the Arabs to negotiate with the Commission, it would seem to him very possible to reach some agreement. The latter at the same time would try to convince the Jews. He underlined that it seemed indeed very likely that the Jews would be more ready to negotiate with the Commission than with the Mandatory Government and the Commission had a greater possibility, as organ of the United Nations, to exercise pressure on the Jews. Eventually Neuville pointed out that if the Red Cross proposal were adopted and if it did not prove efficient in a few days' time, as he thought would be the case, the English would not be there any longer, the fighting would again start, and it would be indeed difficult for the Commission to take up its mission. The delegate from France strongly emphasized the importance of the loss of time six days before the Mandate would end. The High Commissioner answered that he would, until 15 May, have authority and the power to take the decision that would seem best to him.

"At the request of the United States delegate he added the plan was only in draft form at this point and it still needed the 'final touch' and agreed to by the Jews. In reference to the Arabs, Sir Alan thought he could rely on their agreement. The Commission added that, in accordance with comments that have been made by a representative of the Jewish Agency, the latter had sent two representatives to the High Commissioner but that Sir Alan did not want to see them because they were not members of the Zionist Executive. Those members were all in Tel Aviv at the time.

"Security Council Truce Commission for Palestine"

The PRESIDENT (*translated from French*): In the main, these telegrams contain information relating to events that are already two or three days old, although developments are of such a nature that the situation changes every twenty-four hours. However, I thought it ad-

national de la Croix-Rouge constituait un obstacle à sa propre mission. Le Président de la Commission, appuyé par ses collègues, déclara en réponse que la proposition de M. de Reymier, qui avait déjà fait l'objet d'un examen, semblait trop vague pour qu'elle pût présenter des chances de succès et que, en outre, il lui semblait douteux que les Juifs y donnent leur adhésion. La Commission ajouta alors, en réponse à la question précise du Haut Commissaire, que la mise à exécution de ce projet ne semblait pas constituer une entrave à sa mission. Le délégué français fit alors remarquer que, attendu que la proposition de la Croix-Rouge ne paraissait avoir que peu de chances de succès, il estimait qu'on assumait une grande responsabilité en consacrant autant de temps à la discuter, alors que ce temps devrait être employé à des efforts en vue d'amener les Juifs et les Arabes à négocier.

"Il fit remarquer que, si le Haut Commissaire pouvait amener les Arabes à négocier avec la Commission, il lui paraissait tout à fait possible d'arriver à quelque accord. La Commission essaierait en même temps de convaincre les Juifs. Il souligna qu'il semblait en vérité très probable que les Juifs seraient disposés à négocier avec la Commission plutôt qu'avec le Gouvernement mandataire, et que la Commission avait plus de possibilités, en tant qu'organe de l'Organisation des Nations Unies, d'exercer une pression sur les Juifs. Neuville fit finalement remarquer que, si l'on adoptait la proposition de la Croix-Rouge et si cette dernière ne prouvait pas son efficacité dans un délai de quelques jours, ce qu'il croyait devoir être le cas, les Anglais n'étant plus là, les combats reprendraient et il serait certes difficile à la Commission de remplir sa mission. Le délégué de la France souligna avec insistance l'importance de cette perte de temps six jours avant la fin du Mandat. Le Haut Commissaire répondit que, jusqu'au 15 mai, il aurait l'autorité et les pouvoirs de prendre la décision qui lui paraîtrait la meilleure.

"A la demande du délégué des Etats-Unis, il ajouta que le plan n'en était qu'à l'état de projet, qu'il devait encore recevoir les retouches finales et recueillir l'assentiment des Juifs. Quant aux Arabes, Sir Alan estimait qu'il pouvait compter sur leur acceptation. La Commission ajouta que, conformément aux observations présentées par le représentant de l'Agence juive, cette dernière avait envoyé deux représentants auprès du Haut Commissaire mais que Sir Alan n'avait pas voulu les voir parce qu'ils n'étaient pas membres du Comité exécutif sioniste. Les membres de ce Bureau étaient tous à Tel-Aviv à ce moment-là.

"Commission de trêve du Conseil de sécurité pour la Palestine"

Le PRÉSIDENT: Ces télégrammes contiennent essentiellement des informations se rapportant à des faits déjà vieux de deux ou trois jours, au milieu d'événements qui sont de telle nature que la situation change de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures. Si j'ai pensé qu'il était

4

visible to inform you of these telegrams and to have an exchange of views on them because the first one read raises a question which, I think, should be answered.

This telegram deals with a certain stage of the truce negotiations. The Commission had been asked to state whether it could ensure some measure of control over Jewish traffic between Jerusalem and Tel Aviv. As you have seen, the Commission replied in the affirmative, stating it was ready to ensure this control but that this would necessitate the immediate dispatch by the United Nations of a certain amount of staff, estimated at first glance at about fifty control officers.

On the other hand, the same telegram suggested another solution, namely, that this control should be ensured by the delegate of the International Committee of the Red Cross, and the Commission sought the opinion of the Security Council on this question.

The possible dispatch of control officers raises two questions: whether we are in a position to meet such a request, and whether this would be the best solution in the present circumstances.

With the permission of the Security Council, I shall ask the Secretary-General to indicate to what extent it would be possible for the United Nations to send such control officers. After that, we shall discuss what reply I should send to the Truce Commission.

THE SECRETARY-GENERAL: It is technically possible to send fifty control officers; we can recruit those officers, and we can discuss later how to equip them and how best to send them. However, I shall need at least three or four days—perhaps even six or seven—before preparations can be completed. I do not wish to commit myself definitely as to the time required, but to send fifty control officers to Palestine without full agreement between the Jews and the Arabs would be, in my opinion, too dangerous. I cannot take the responsibility for those fifty control officers unless it is quite clear to the whole world that they are going at the request, and with the full support, of both parties in Palestine.

MR. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): May I ask a question: from whom does the proposal to establish control of the road from Tel Aviv to Jerusalem and of the convoys passing along that road emanate? From what official body or responsible person does that proposal come?

THE PRESIDENT (*translated from French*): The telegram which has been read provides an

utile non seulement de vous communiquer ces télégrammes mais d'avoir un échange de vues à leur sujet, c'est parce que celui dont il a été donné lecture en premier lieu pose une question à laquelle il me paraît nécessaire qu'une réponse soit donnée.

Ce télégramme se rapporte à un certain stade des négociations relatives à la trêve. La Commission a été invitée à répondre à la question de savoir si elle pourrait assurer un certain contrôle du trafic juif entre Jérusalem et Tel-Aviv. La Commission, vous avez pu le constater, a donné une réponse affirmative, indiquant qu'elle était prête à assurer ce contrôle, mais que l'application de celui-ci nécessiterait l'envoi d'urgence, par les Nations Unies, d'un personnel estimé à première vue à une cinquantaine de contrôleurs.

D'autre part, dans le même télégramme, une autre solution est envisagée, à savoir que le contrôle serait assuré par le délégué du Comité international de la Croix-Rouge. La Commission demande l'avis du Conseil de sécurité sur ce point.

En ce qui concerne l'envoi éventuel de contrôleurs, la question est double. C'est de savoir en premier lieu si nous sommes en mesure, le cas échéant, de faire face à une demande de cet ordre et, en second lieu, si, dans les circonstances actuelles, cette solution serait la meilleure.

Avec l'accord du Conseil, je demande à M. le Secrétaire général de vouloir bien nous indiquer dans quelle mesure, éventuellement, l'envoi de contrôleurs pourrait être effectué par les Nations Unies. Nous reprendrons ensuite la question de savoir quelle réponse je dois faire à la Commission de trêve.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Il est techniquement possible d'envoyer cinquante contrôleurs; nous pouvons les recruter; nous pouvons discuter comment ils seront équipés et de quelle façon ils seront envoyés en Palestine. Mais il me faudra au moins trois ou quatre, et peut-être même six ou sept jours, pour les préparatifs nécessaires. Je ne puis prendre aucun engagement à cet égard en ce qui concerne la question de temps. D'autre part, il serait, je crois, très dangereux d'envoyer cinquante contrôleurs en Palestine sans l'accord complet des Juifs et des Arabes. Je ne puis prendre la responsabilité d'envoyer ces cinquante contrôleurs en Palestine s'il n'est pas clairement établi pour le monde entier qu'ils s'y rendent à la demande des deux parties et avec leur appui complet.

M. TARASSENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Puis-je demander de qui émane la proposition d'établir un contrôle sur la route reliant Tel-Aviv à Jérusalem et de surveiller les convois qui circulent sur cette route? Quel est l'organisme officiel ou la personne responsable qui a soumis cette proposition?

LE PRÉSIDENT: Le télégramme dont il a été donné lecture répond à la question qui vient

answer to this question. Having intervened to facilitate a truce in Jerusalem, the British High Commissioner asked the Commission whether it would be prepared to assume control of traffic between Tel Aviv and Jerusalem, which was then one of the questions raised during the truce negotiations.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): If I have understood correctly, the British High Commissioner is the initiator and author of this proposal.

The PRESIDENT (*translated from French*): It was the High Commissioner who asked the Commission whether it would be prepared to assume control. Then the Commission, considering the practical steps it could take in this respect, asked us whether control officers could eventually be sent.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): Have you any information regarding the attitude of the two parties—that is, the Arabs and the Jews—to this proposal? How far is it acceptable to both parties?

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): It is stated in the telegram that the Commission raised this question in reply to an inquiry by the High Commissioner, i.e., the British High Commissioner in Palestine. Therefore, the British were the first to raise this question. It is stated in the telegram that the Commission on being approached by General Cunningham has agreed in principle on undertaking such control. Hence it was the British who raised this question.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I think it is clear that what happened was that the High Commissioner reached the conclusion that this control would be a vital element in any truce agreement and, therefore, addressed this inquiry to the Truce Commission.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I take it that it has now been made clear that it was the British who raised the question of assigning certain police functions to the Truce Commission.

The PRESIDENT (*translated from French*): Personally, I do not view the question in the same way as the representative of the USSR.

The negotiations for a truce in Jerusalem raised the question of traffic control, which required the intervention of a completely neutral and impartial body, and the British High Commissioner asked the Commission whether it would be prepared to help in this connexion.

d'être posée. C'est le Haut Commissaire britannique qui, étant intervenu pour faciliter une trêve à Jérusalem, a demandé à la Commission si elle était disposée à prendre en main le contrôle du trafic entre Tel-Aviv et Jérusalem, qui était à ce moment-là un des éléments de la négociation de trêve.

M. TARASSENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Si j'ai bien compris, c'est le Haut Commissaire britannique qui est l'initiateur et l'auteur de cette proposition.

Le PRÉSIDENT: C'est le Haut Commissaire qui a demandé à la Commission si elle était disposée à assurer le contrôle. C'est ensuite la Commission qui, envisageant les moyens pratiques par lesquels elle pourrait assurer le contrôle, nous a demandé si, éventuellement, des contrôleur pourraient lui être envoyés.

M. TARASSENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Avons-nous des renseignements quant à l'attitude que les parties en cause, c'est-à-dire les Arabes et les Juifs, ont adoptée à l'égard de cette proposition? Dans quelle mesure est-elle acceptable aux deux pays?

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Le télégramme indique que la Commission a soulevé cette question à la suite d'une demande que lui avait adressé le Haut Commissaire, c'est-à-dire le Haut Commissaire britannique en Palestine. Les Anglais ont donc été les premiers à soulever cette question. Le télégramme dit bien que c'est sur la demande du général Cunningham que la Commission a décidé en principe d'établir ce contrôle. Ce sont donc les Anglais qui ont soulevé cette question.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je crois qu'il est facile de comprendre ce qui s'est passé: le Haut Commissaire a abouti à la conclusion qu'il s'agissait là d'un élément essentiel de tout accord de trêve; il a donc posé cette question à la Commission de trêve.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Si je comprends bien, il est maintenant établi que ce sont les Britanniques qui ont suggéré qu'il fallait confier à la Commission de trêve certaines fonctions de police.

Le PRÉSIDENT: Je n'envisage pas, pour ma part, la question ainsi que vient de l'exposer le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Pendant les négociations engagées en vue d'obtenir une trêve à Jérusalem, pourparlers au cours desquels la question du contrôle du trafic se trouvait posée et qui nécessitait l'intervention d'un organisme parfaitement neutre et impartial, le Haut Commissaire britannique a demandé à la Commission si elle était disposée à prêter son concours à cet égard.

As the representative of the Ukrainian SSR has inquired about the attitude of the Arabs and Jews towards this proposal; I should like to add that since this was a truce proposal it would have, in any case, presupposed the final agreement of both parties. I think this also provides an answer to the reservation made by the Secretary-General a little while ago.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I am only trying to clarify the situation. At the same time I do not quite understand why it is still not clear to you, Mr. President, especially after the explanations given by the representative of the United Kingdom. The question of the formation of some kind of police detachment was raised by the Commission after the same question had been raised before the Commission by the High Commissioner of Palestine, i.e., the question was raised by the British, as was stated here by Sir Alexander Cadogan. Where is the obscurity? It seems to me that after those explanations it should be clear to the President also, as to who raised this question. I repeat: I am only clarifying the situation. We are not yet discussing the substance of this proposal or stating our positions.

The PRESIDENT (*translated from French*): I should like to point out that I did not say the situation did not seem clear to me.

The point on which I must send a reply—provided that subsequent developments have not rendered the telegram and the request it contains pointless—concerns the participation of International Red Cross delegates. With your permission, I think we might now consider this question in brief fashion.

I should like to make a suggestion to facilitate this discussion. I think my reply should state that the Commission should avail itself of the assistance of Red Cross representatives if it deems it to be both practicable and useful. I think it should be understood in that case that the Commission would retain control of the truce negotiations as a whole, and that the Red Cross representatives would assist the Commission in the furtherance of that aim. I put this suggestion to you.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I presume from the telegram sent on 9 May, that the High Commissioner first had a conversation with an Arab representative on the truce principles and how they were to be achieved. We may be sure that in this conversation the matter of the control of traffic between Tel Aviv and Jerusalem was taken up by them and discussed fully. I believe that one of the essential conditions to establishing a truce and full entry into the whole of Jerusalem from both sides should be that this traffic should be controlled. I am sure that the

Je voudrais ajouter, puisque le représentant de l'Ukraine a posé tout à l'heure une question sur l'attitude des Arabes et des Juifs à l'égard de cette proposition, que, étant donné qu'il s'agissait d'une proposition se rapportant à la trêve, elle aurait, de toute manière, supposé l'accord final des deux parties. Je crois que cette indication répond également à la réserve formulée tout à l'heure par M. le Secrétaire général.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je ne cherche qu'à mettre les choses au point. Je ne comprends pas très bien, Monsieur le Président, pourquoi la situation vous paraît manquer de clarté, surtout après les explications que le représentant du Royaume-Uni vient de nous fournir. La Commission a soulevé cette question de la création d'une espèce de détachement de police après en avoir été saisie par le Haut Commissaire pour la Palestine. Ce sont donc les Anglais qui ont soulevé cette question, ainsi que l'a déclaré ici Sir Alexander Cadogan. Qu'y a-t-il d'obscur dans tout cela? Je crois que le Président ne devrait avoir aucun doute quant au point de savoir qui a posé cette question. Je le répète, je ne cherche qu'à tirer au clair la situation. Nous n'examinons pas encore cette proposition quant au fond, ni n'exposons notre attitude à son égard.

Le PRÉSIDENT: Je me permettrai de faire remarquer que je n'ai pas dit que la situation ne me paraissait pas claire.

Le point sur lequel je suis obligé d'adresser une réponse — à supposer que le télégramme garde encore toute sa valeur et que les événements n'aient pas, depuis lors, évolué de telle manière que la demande aurait perdu son objet — concerne la participation de délégués de la Croix-Rouge internationale. Je pense que c'est sur ce point que nous pourrions, si vous le voulez bien, délibérer un instant.

En vue de faciliter la discussion, je me permets de vous soumettre une suggestion. Je pense qu'il serait bon que je réponde à la Commission qu'il lui appartient d'utiliser le concours des représentants de la Croix-Rouge si elle l'estime elle-même possible et utile. Je crois qu'il y aurait intérêt à ce que, dans ce cas, il soit entendu que la Commission conserve la haute main sur l'ensemble de la négociation de trêve et que ce serait en vue d'une telle mission qu'agiraient les représentants de la Croix-Rouge. Je me permets de vous soumettre cette idée.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Il ressort, je crois, du télégramme du 9 mai que le Haut Commissaire a eu tout d'abord un entretien avec un représentant arabe au sujet des principes de la trêve et de la façon dont ces principes pourraient être appliqués. Au cours de cet entretien, la question du contrôle de la circulation entre Tel-Aviv et Jérusalem a certainement été abordée et discutée en détail. Pour qu'une trêve puisse intervenir et que les deux parties aient libre accès à toute la ville de Jérusalem, il est, je crois, indispensable qu'un

High Commissioner received that essential condition from the Arab representative who spoke with him, and he only communicated it to the Truce Commission. The High Commissioner did not indicate the suggestion. I do not think that he himself could have had anything to do with the subject since he will be leaving on 15 May, a few days after the date of the telegram. He does not care what will happen after he leaves.

However, this traffic control is one condition for having this truce supported by the agreement of both parties, as Sir Alexander Cadogan has just stated. The High Commissioner asked the Truce Commission if it had the means to fulfil this condition or not. It was natural for him to have asked that question. Then the Commission in its turn put the question to the Security Council, because it represents the Security Council, and it made two proposals: either that these control officers be nominated by the Security Council or that the task be given to the International Committee of the Red Cross which is there. I do not see anything which is not natural and normal in the procedure of this matter.

The only thing that would attract my attention to this matter is this: at the beginning this Truce Commission was active and diligent. It sent two or three telegrams in one day. It was constituted to work on the truce negotiations and the execution implementation of the truce, but I do not see that the members of the Commission have sent any other telegrams telling us what has been going on in Palestine since the previous telegrams which they sent. Have they mentioned anything about the refugees who left their homes and went abroad—refugees who, according to the Jewish Agency report, number about 200,000?

What is the Commission doing? Is the truce being worked on there, and are any negotiations being carried on for a truce over the remainder of Palestine? This Commission was not appointed only for Jerusalem; it has to work throughout the whole of Palestine. The members have given us no information about what is going on, about what kind of outrages and aggressions have been committed since their Commission was established. I cannot see why they do not carry out this job and at least inform the Security Council, as it was established in their terms of reference that they were constituted to supervise what is going on and to keep the Security Council informed. I see that they have given us no information, unless the information has been sent but not distributed to us. They took no notice of these outrages and terrors which are being committed there continuously.

Mr. TSIANG (China): It seems to me that the question of whether the control of traffic be undertaken by personnel from the International

contrôle s'exerce sur la circulation entre les deux villes. Je sais que cette condition essentielle a été communiquée au Haut Commissaire par le représentant arabe avec lequel il s'est entretenu et que le Haut Commissaire s'est contenté de communiquer cette proposition à la Commission de trêve. L'initiative ne vient donc pas du Haut Commissaire. Je ne crois pas que celui-ci soit pour rien dans cette initiative puisqu'il doit quitter la Palestine le 15 mai, quelques jours après l'envoi de ce télégramme. Peu lui importe ce qui se passera après son départ.

Quelqu'il en soit, ce contrôle de la circulation est, comme vient de l'indiquer Sir Alexander Cadogan, une des conditions nécessaires pour que la trêve soit acceptée par les deux parties. Le Haut Commissaire a demandé à la Commission de trêve si elle disposait des moyens des moyens d'assurer ce contrôle; cette question était bien naturelle de sa part. Puis la Commission a posé à son tour la question au Conseil de sécurité, puisqu'elle représente le Conseil, et elle a proposé deux solutions: soit faire assurer le contrôle par des personnes nommées par le Conseil de sécurité, soit confier cette mission au Comité international de la Croix-Rouge qui se trouve sur place. Je ne vois rien dans cette procédure que de très naturel et de très normal.

Un seul point retient mon attention: au début, la Commission de trêve a fait diligence et s'est montrée fort active. Elle envoyait deux ou trois télégrammes par jour. Ses efforts devaient porter sur les négociations en vue d'une trêve et sur l'application de la trêve, mais les membres de la Commission ont cessé, à ma connaissance, d'envoyer des télégrammes et de nous informer de ce qui se passe en Palestine. Ont-ils rien dit des réfugiés qui ont abandonné leurs foyers et se sont expatriés, au nombre de 200.000 environ si l'on en croit l'Agence juive.

Que fait la Commission? S'efforce-t-elle de faire appliquer la trêve de Jérusalem? Des négociations sont-elles en cours en vue d'une trêve applicable au reste de la Palestine? Cette Commission n'a pas été créée uniquement pour Jérusalem; ses efforts doivent s'étendre à la Palestine tout entière. Or la Commission ne nous a donné aucun renseignement sur les événements, sur la nature des attentats et des agressions qui ont été perpétrés depuis sa création. Je ne m'explique pas cette défaillance, ni pourquoi la Commission n'informe pas, au moins, le Conseil de sécurité, puisque, aux termes de son mandat, elle a été créée pour surveiller la marche des événements qui se déroulent et tenir le Conseil de sécurité au courant. Or, à ma connaissance, elle ne nous a pas envoyé de renseignements, ou alors ces renseignements ne nous ont pas été communiqués. Elle n'a pas fait mention des attentats et des actes de terrorisme qui se commettent là-bas journallement.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Il me semble que la question de savoir si le contrôle des voies de communication doit être

Red Cross or by control officers sent by the Security Council is a secondary question. We want that truce to be secure. If both parties agree that control should be carried out by the Security Council, I do not see any reason why we should not welcome any aid from any quarter whatever which would help us to ensure that control. On the grounds of principle as well as practical convenience, I should think that the Security Council would welcome the aid of the International Red Cross, so that ought not to be any occasion for debate.

The problem, of course, is that of the agreement of the two parties. Without that agreement, the International Red Cross or our control officers would not be able to go far to ensure the truce. I would suggest that the President reply to our Commission on the following lines: "The aid of the International Red Cross is to be welcomed. The agreement of the two parties should be secured."

As to how we can secure that agreement, I have nothing to say. It may be it would be more convenient to secure that agreement here by sounding out the two parties, or, for practical reasons, it may be that such agreement can be better secured in Palestine. But that is the essential thing to do. Whether that control be carried out by fifty control officers of the Security Council or by the International Red Cross, I suggest, is a secondary consideration at present.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): I should like to clarify the following question. We have been speaking all the time about the control of convoys passing along the road from Tel Aviv to Jerusalem. What is the position with regard to other roads connecting Jerusalem with other districts in Palestine? In all probability, convoys pass along those roads too. Is control to be established over those roads as well, or not?

Mr. AUSTIN (United States of America): This particular point, like many others, depends upon agreement between the parties. I can see no way for the Security Council to act here without assuming such an agreement; that is, if we preferred to send fifty control officers appointed by the Secretary-General, it would be on the assumption that that would be acceptable to the parties. The acceptance would be a condition precedent to those men going there. On the other hand, should we decide that it is convenient to accept the services of the International Red Cross, that, too, would be on the condition precedent that it be acceptable to both parties.

Going on from there, it seems to me that a rational view of this matter involves the following point: in the second telegram, the one dated 10 May 1948, there occurs the following message:

effectué par le personnel de la Croix-Rouge ou par des contrôleurs envoyés par le Conseil de sécurité constitue une question d'importance secondaire. Nous voulons que la trêve soit respectée. Si les deux parties acceptent que ce contrôle soit effectué par le Conseil de sécurité, je ne vois pas pourquoi nous n'accepterions pas avec reconnaissance toute assistance qui nous aiderait à assurer ce contrôle. Pour des raisons de principe comme pour des raisons pratiques, le Conseil de sécurité devrait, à mon avis, accepter l'aide de la Croix-Rouge internationale et cette question ne devrait même pas être débattue.

L'essentiel, bien entendu, est d'obtenir l'accord des deux parties. Sans cet accord, ni la Croix-Rouge internationale ni nos contrôleurs ne pourraient faire grand-chose pour la trêve. Je crois que le Président pourrait répondre à la Commission dans ce sens: "Nous acceptons volontiers le concours de la Croix-Rouge internationale. L'accord des deux parties doit être obtenu."

Je ne sais quel est le meilleur moyen d'obtenir cet accord. Il se peut qu'il soit plus commode de rechercher cet accord ici en consultant les deux parties. Il se peut aussi que, pour des raisons pratiques, il soit plus facile d'obtenir cet accord en Palestine. Quoi qu'il en soit, c'est là le point essentiel. Que ce contrôle soit exercé par des agents du Conseil de sécurité ou par la Croix-Rouge internationale, c'est, pour l'instant, me semble-t-il, une considération d'ordre secondaire.

M. TARRASENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Je voudrais éclaircir la question suivante: il a été beaucoup question ici de contrôler les convois qui empruntent la route Tel-Aviv-Jérusalem. Qu'en est-il des routes qui relient Jérusalem à d'autres régions de la Palestine et qui servent probablement à d'autres convois? S'agit-il ou non de les contrôler elles aussi?

Mr. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Cette question-là, comme beaucoup d'autres, dépend de l'accord entre les parties. Je ne vois pas comment le Conseil de sécurité pourrait prendre des décisions s'il ne considérait pas d'avance un tel accord comme acquis: autrement dit, si nous penchons pour l'envoi de cinquante contrôleurs désignés par le Secrétaire général, ce sera en considérant d'avance que les parties intéressées sont disposées à accepter cette solution. Cet accord constitue la condition préalable de l'envoi de ce personnel en Palestine. D'autre part, si nous décidons qu'il convient d'accepter les services de la Croix-Rouge internationale, il ne faudra le faire également qu'à la condition préalable de l'accord des deux parties.

Il me semble donc que, pour apprécier sainement la situation, il faut tenir compte de ce qui suit. Dans le second télégramme, celui en date du 10 mai 1948, on peut lire ce qui suit:

"Eventually Neuville pointed out that if the Red Cross proposal were adopted and if it did not prove efficient in a few days' time, as he thought would be the case, the English would not be there any longer."

It occurs to me, after listening carefully to the discussion here, that it makes little difference whether the control officers consist of fifty men chosen by us or fifty men whom we authorize to be chosen by others, neither party would be big enough or equipped in any manner to resist force. If we assume what is assumed in this statement by Mr. Neuville, that, as he thinks will be the case, control will not prove efficient, that applies equally, in my judgment, to the fifty men sent by the Security Council as it does to the International Red Cross. Weighing up the advantages of one against the other, the element of time is extremely important. In my opinion, all other things being equal, that is the most important element. Time would best be served by accepting the services of the Red Cross and by making that organization an agent of the Security Council to carry out the function of the Security Council in this particular respect. For that reason I think that, acting under Article 29 of the Charter, the Security Council would do well to appoint the Red Cross for this purpose.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : It seems to me that there has not been sufficient preparation for today's meeting. We have no proposals on the substance of the question either from the Truce Commission or from anyone else. It is therefore not surprising that the meeting is proceeding in a disorganized manner.

The question has arisen here of assigning police functions to the Truce Commission, of assigning some kind of a police detachment to that Commission and of entrusting that detachment with the task of controlling transport between Jerusalem and other towns in Palestine. As is known, no such functions of a purely police character were assigned to the Commission, and we in the Security Council cannot now decide that a Commission specially created for another purpose should undertake police control and functions of a purely police character.

Perhaps, someone is proposing the creation of a police force for the two or three days remaining until the expiration of the Mandate, after which, as is known, two independent States are to exist in Palestine—a Jewish and an Arab State. Let us be told plainly then that the police force is to be created for those two or three days. It is obvious that such a proposal would not be realistic and would give us nothing.

A further question has arisen regarding the telegram of 10 May from the Chairman of the Truce Commission. It is the question of bringing in the International Red Cross in connexion with

"Neuville fit finalement remarquer que, si l'on adoptait la proposition de la Croix-Rouge et si cette dernière ne prouvait pas son efficacité dans un délai de quelques jours, ce qu'il croyait devoir être le cas, les Anglais n'étant plus là . . ."

Après avoir attentivement suivi la discussion, je crois qu'il importe peu que ces cinquante personnes soient choisies par nous ou que nous approuvions un choix fait par d'autres. Ni dans l'un ni dans l'autre cas, ce groupe ne sera suffisamment nombreux ou suffisamment équipé pour résister à la violence. Si nous supposons, comme M. Neuville le fait dans sa déclaration, que ce contrôle ne s'avérera pas efficace, je pense que cela s'appliquera aux cinquante personnes que pourrait envoyer le Conseil de sécurité, tout comme ce serait le cas pour la Croix-Rouge. En pesant le pour et le contre des deux solutions, il faut tenir le plus grand compte de l'élément temps. Toutes choses égales, c'est, à mon avis, l'élément le plus important dans le cas présent. La meilleure façon de gagner du temps serait d'accepter l'offre de services de la Croix-Rouge en faisant de cette organisation un agent du Conseil de sécurité chargé d'assumer les fonctions du Conseil dans ce domaine particulier. Il est donc souhaitable selon moi que le Conseil de sécurité désigne la Croix-Rouge à cette fin en s'appuyant sur l'Article 29 de la Charte.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Il me semble que notre séance d'aujourd'hui n'a pas été préparée avec assez de soin. Ni la Commission de trêve ni personne d'autre ne nous ont soumis de propositions quant au fond. Aussi n'est-il pas étonnant que nos débats se déroulent sans ordre.

On a proposé ici de confier à la Commission de trêve des fonctions de police et de mettre à sa disposition une espèce de détachement de police chargé de contrôler les transports entre Jérusalem et les autres villes de Palestine. Mais, comme on le sait, personne jusqu'ici ne prévoyait que la Commission pourrait se voir attribuer des fonctions d'ordre purement policier. Par conséquent, le Conseil de sécurité ne saurait décider maintenant que cette Commission, créée dans un tout autre but, se charge d'un contrôle et assume des fonctions d'ordre purement policier.

Peut-être nous propose-t-on de créer une force de police en Palestine pour les deux ou trois jours qui nous séparent de la fin du Mandat? On sait, en effet, qu'il existera ensuite en Palestine deux Etats indépendants: un Etat arabe et un Etat juif. Si c'est là ce qu'on nous propose, il faudrait nous dire ouvertement que cette force de police ne serait créée que pour deux ou trois jours. Bien entendu, une telle proposition manquerait de réalisme et ne nous avancerait aucunement.

Une autre question s'est posée à propos du télégramme du Président de la Commission de trêve en date du 10 mai. Il est question, dans ce télégramme, de s'adresser à la Croix-Rouge

the situation in Jerusalem. I wish to draw the attention of the members of the Security Council to the fact that there has been no suggestion on the part of the Commission to entrust the fate of Jerusalem to the International Red Cross. No such suggestion has been received from the Commission. The telegram stated that Sir Alan Cunningham, the British High Commissioner for Palestine, asked the Commission—and here again you see that the initiative comes from the British, but that is not the point—what it thought of the possibility of entrusting the fate of Jerusalem to the Red Cross. The Commission has reached no decision on this matter and has submitted no proposal to the Security Council. Moreover, it appears from the telegram that differences of opinion have arisen within the Commission in this connexion. The French representative on the Commission, unlike the representative of France on the Security Council, considers that a discussion of the question of bringing in the Red Cross would only mean a loss of time and that the Commission should devote its efforts to establishing agreement between Jews and Arabs.

The representative of the United States, has spoken in support of a non-existent proposal. That means that the representative of the United States himself has taken the initiative in proposing that the fate of Jerusalem be entrusted to the Red Cross. The question arises: on what basis is it proposed to transfer to the Red Cross the administration of Jerusalem? Where is the resolution on which the Security Council could base such an action? Is there perhaps a resolution of the General Assembly determining the future of Palestine? There is no such resolution. There is the resolution 181(II) of 29 November 1947, under which two independent States—Jewish and Arab—are to be created in Palestine, and Jews and Arabs accordingly are to be the masters in their own State. As you know, the United Nations Palestine Commission was created for that purpose, a Commission which still exists, which has not been dissolved and which is entrusted with certain functions which it must carry out. There is no mention of the Red Cross in that resolution.

You know that the Red Cross has its own statutes and regulations on which it bases its actions. There are certain tasks which the Red Cross has set itself in the past, to which it sets itself today and to which it evidently will continue to set itself in the future. Those tasks are fundamentally of a humanitarian character, corresponding to the established traditions of the Red Cross and, as I have already stated, to the definite statutes and regulations of that organization. But who has ever entrusted the administration of any city or country to the Red Cross? No one could ever have conceived such an idea. And yet we have before us a proposal to make the Red Cross master of Jerusalem. Needless to

internationale pour faire face à la situation qui existe à Jérusalem. Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le fait que ce n'est pas la Commission qui propose de confier le sort de Jérusalem à la Croix-Rouge internationale. La Commission ne nous soumet aucune proposition de ce genre. Le télégramme dit que Sir Alan Cunningham, Haut Commissaire britannique pour la Palestine, a demandé l'avis de la Commission sur la possibilité de confier le sort de Jérusalem à la Croix-Rouge internationale — comme vous le voyez, là encore, ce sont les Anglais qui ont pris l'initiative, mais il ne s'agit pas de cela. La Commission n'a pris aucune décision et n'a soumis aucune proposition au Conseil de sécurité. De plus, ainsi que l'indique le télégramme, il s'est produit à la Commission des divergences de vues à ce sujet. Contrairement aux vues exprimées par le représentant de la France au Conseil de sécurité, le représentant de ce pays à la Commission estime qu'en examinant le point de savoir s'il faut faire appel à la Croix-Rouge, on ne ferait que perdre du temps, et que la Commission doit faire tout son possible pour réaliser l'accord entre Juifs et Arabes.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a pris la parole pour appuyer une proposition qui, en réalité, n'existe pas. Cela signifie que le représentant des Etats-Unis prend lui-même l'initiative de proposer de confier le sort de Jérusalem à la Croix-Rouge. Mais on peut se poser la question suivante: sur quoi se fonde-t-on lorsqu'on nous propose de confier l'administration de Jérusalem à la Croix-Rouge? Existe-t-il une décision qui permette au Conseil de sécurité de procéder ainsi? L'Assemblée générale a-t-elle pris une décision de ce genre en ce qui concerne l'avenir de la Palestine? Il n'existe aucune décision de ce genre. Par contre, nous avons la résolution 181(II) du 29 novembre 1947 qui prévoit la création de deux Etats indépendants en Palestine, un Etat juif et un Etat arabe, et selon laquelle les Juifs et les Arabes devront être les maîtres dans leurs Etats respectifs. C'est à cette fin qu'on a créé, ainsi que vous le savez, la Commission des Nations Unies pour la Palestine, Commission qui existe toujours, que personne n'a jamais dissoute, et qui est chargée de certaines fonctions bien définies qu'elle doit remplir. Or cette résolution ne mentionne point la Croix-Rouge.

Comme vous le savez, la Croix-Rouge a ses statuts et son règlement propres, qui sont le fondement de son activité. Elle s'est consacrée dans le passé à certaines tâches, s'y consacre aujourd'hui, et continuera, je présume, à s'y consacrer. Ces tâches sont essentiellement d'ordre humanitaire; elles correspondent aux traditions établies de la Croix-Rouge et, comme je viens de le dire, aux statuts et au règlement de cette organisation. Mais, qui a jamais confié à la Croix-Rouge l'administration d'une ville ou d'un pays? C'est là une idée qui n'est jamais venue à personne. Et pourtant, on nous propose ici de faire de la Croix-Rouge le maître de Jérusalem. En pratique, inutile de le dire, cela équivau-

say that this would obviously be tantamount in practice to making two or three countries the masters, who would use the Red Cross as their instrument to establish in Jerusalem the regime which they considered necessary.

The regime in Jerusalem must be established in conformity with the decision already taken: it is necessary to elaborate and approve the statute, and also to administer Jerusalem in accordance with the statute elaborated on the basis of the General Assembly's resolution of 29 November 1947.

The case is different when the matter concerns a temporary measure adopted by the Security Council with regard to a truce between Jews and Arabs. That was a special measure which was to be carried out by the Security Council. But it is being carried out badly, and everybody who was willing to acknowledge it knew in advance that the Security Council's resolutions regarding a truce would be ignored because they were not intended to be fulfilled. Will not the resolution to entrust the city of Jerusalem to the Red Cross also be ignored? Of course the interested parties cannot agree with that decision either, because it is incompatible with the resolution adopted with regard to Palestine as a whole and to Jerusalem in particular.

I consider that we have no grounds whatever for adopting the United States representative's proposal, if it can be called a proposal—it is not clear to me whether it is a proposal or a wish. The Red Cross is not a branch of the Security Council. It is a separate international organization, with its own special tasks and functions. The Truce Commission is a subsidiary organ or, rather to be exact, in a certain sense is a branch of the Security Council, and the Council has the right and every reason to give it appropriate instructions. But the Red Cross has nothing whatever to do with the matter.

If any questions arise in connexion with a definite situation that has developed in a particular region, country or town, the Red Cross fulfils its functions as I have already pointed out, in accordance with its statutes and regulations.

It seems to me that a proposal of this kind to bring in the Red Cross in the administration of the city of Jerusalem—and not only to bring in the Red Cross but also to transfer to it the administration of the city—will not stand up to any criticism and cannot be adopted.

I will conclude with what I said in the beginning. I consider that our meeting today is aimless. We have no proposals, and we are even without any information. Today is 12 May, and the last telegrams we received are dated 10 May. Obviously those telegrams reflect the situation

drait à livrer cette ville à un ou deux pays qui se serviraient de la Croix-Rouge comme d'un instrument pour instituer à Jérusalem un régime de leur choix.

Pour ce qui est de Jérusalem, le régime qui y sera établi doit être conforme à la résolution déjà adoptée: il faut élaborer et approuver un statut et administrer Jérusalem conformément à ce statut, lequel doit être établi sur la base de la résolution de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 1947.

Il en va autrement en ce qui concerne les mesures temporaires prises par le Conseil de sécurité en vue de la conclusion d'une trêve entre les Juifs et les Arabes; ce sont là des mesures spéciales qu'il appartient au Conseil de sécurité de mettre à exécution. Mais c'est là une tâche dont ce dernier s'acquitte mal. D'ailleurs, tous ceux qui voulaient bien se poser la question avaient d'avance qu'il ne serait tenu aucun compte des décisions prises par le Conseil de sécurité au sujet de la trêve, car l'on n'avait nulle intention de les appliquer. Ne négligerait-on pas aussi une décision confiant l'administration de la ville de Jérusalem à la Croix-Rouge? Bien entendu, les parties en cause ne peuvent pas non plus accepter cette décision, car elle est incompatible avec la résolution adoptée au sujet de la Palestine dans son ensemble et de Jérusalem en particulier.

J'estime que nous n'avons aucune raison d'accepter la proposition que nous a soumise le représentant des Etats-Unis d'Amérique, si toutefois il s'agit d'une proposition — je ne comprends pas bien, en effet, s'il s'agit d'un vœu ou d'une proposition. La Croix-Rouge n'est pas une filiale du Conseil de sécurité, c'est une organisation internationale indépendante ayant des tâches et des fonctions qui lui sont propres. C'est la Commission de trêve qui est un organe subsidiaire du Conseil de sécurité, ou plus exactement, dans un certain sens, une filiale du Conseil à laquelle le Conseil a le droit et toutes raisons de donner les instructions appropriées. Quant à la Croix-Rouge, il ne saurait être question d'elle.

Lorsque des problèmes viennent à se poser par suite d'une situation particulière qui s'est créée dans une région, un pays, une ville, la Croix-Rouge y remplit, comme je l'ai déjà dit, ses fonctions conformément à ses statuts et à son règlement.

J'estime qu'une proposition de ce genre, qui tend non seulement à faire appel à la Croix-Rouge en vue d'administrer la ville de Jérusalem, mais même à lui confier l'administration de cette ville, n'est point défendable et ne peut être acceptée.

Je conclus de la même façon que j'ai commencé. La séance d'aujourd'hui ne me semble pas avoir d'objet précis. Nous ne sommes saisis d'aucune proposition concrète et nous manquons même de renseignements. C'est aujourd'hui le 12 mai et les derniers télégrammes que nous

as it existed on 9 May, or even on 8 May. We are even without any information regarding the situation in Jerusalem at the present time, 12 May. It is therefore very difficult to discuss properly such questions as those which have been raised in a cursory manner in the telegrams. Perhaps it would be better to ask the Commission for fuller information and then discuss the situation more thoroughly.

The PRESIDENT (*translated from French*): Before calling upon the representatives of Canada and Syria to speak, I shall venture to make a few observations in the hope of avoiding confusion in our discussion.

We have two telegrams before us. The second deals in particular with the question brought forward by the USSR representative which is that of general action by the International Red Cross to assume responsibility for the fate of Jerusalem. The Commission has not asked us to comment on this point and has limited itself to keeping us informed of the trend of events.

It is only in the first telegram that a specific question has been put and it was because I felt a reply was needed that I consulted the Security Council.

This question also relates to Red Cross action, but of a much more limited character. What is asked is whether the Commission can consider entrusting the Red Cross with the special question of traffic control, if that is still a question at issue at the prevailing stage of the truce negotiations. It is on this very limited point that I must give an answer to the Commission.

General McNAUGHTON (Canada): I should like to make two brief observations on the matters reported to the Security Council this morning.

The question of police powers in reference to the Truce Commission in Palestine has been raised specifically by the representatives of the Ukrainian SSR and the USSR. I should like to point out that the control officers referred to in the Truce Commission's telegram would not be police officers in the ordinary sense of the word. Their function would be to regulate traffic in accordance with whatever agreement may have been arrived at between the parties under the auspices of the Truce Commission. The traffic control officers would not depend upon force or police power, as we understand it, to carry out their functions. Their activities would have to rest upon agreement between the parties if in fact they were to function at all.

The representative of the USSR has implied that some proposal is under consideration whereby the governance of Jerusalem might be transferred to the International Red Cross.

I do not see in these telegrams any indication of any such proposition whatsoever. What I do

avons reçus, datés du 10 mai, semblent se rapporter à la situation qui existait le 9 ou même le 8 mai; nous ne savons même pas quelle est la situation à Jérusalem aujourd'hui, 12 mai. Dans ces conditions, il est très difficile de discuter, de façon pertinente, sur les questions que ces télégrammes ne mentionnent qu'en passant. Peut-être y aurait-il lieu de demander à la Commission un complément d'information, avant d'étudier la situation plus en détail.

Le PRÉSIDENT: Avant de donner la parole aux représentants du Canada et de la Syrie, je me permettrai de faire quelques observations afin que soit évitée une confusion dans notre discussion.

Nous avons deux télégrammes. Le second se rapporte essentiellement à la question que vient de traiter le représentant de l'URSS et qui est celle d'une intervention générale de la Croix-Rouge pour prendre en main le sort de Jérusalem. Sur ce point, nous ne sommes pas interrogés par la Commission qui se borne à nous tenir au courant.

C'est seulement dans le premier télégramme qu'une question précise était posée. C'est parce que j'ai pensé qu'il était nécessaire d'y répondre que j'ai consulté le Conseil de sécurité.

Cette question concerne également une intervention de la Croix-Rouge, mais beaucoup plus limitée. Elle se rapporte au point précis de savoir si la Commission peut envisager de confier à la Croix-Rouge — au cas où l'état des négociations de trêve la comporte encore — la question spéciale d'un contrôle du trafic. C'est sur ce point très précis que je suis obligé, actuellement, de faire une réponse à la Commission.

Le général McNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais formuler brièvement deux observations sur les questions qui ont été portées ce matin à la connaissance du Conseil de sécurité.

Les représentants de la RSS d'Ukraine et de l'URSS ont soulevé à propos de la Commission de trêve la question des pouvoirs de police en Palestine et je tiens à faire observer que les agents de contrôle dont parle le télégramme de la Commission de trêve ne seraient pas des officiers de police dans le sens où on l'entend d'ordinaire. Ils seront chargés de réglementer les transports conformément aux arrangements qui auront éventuellement été conclus entre les parties sous les auspices de la Commission de trêve. Ces contrôleurs n'auront pas à compter sur la force armée ou la police, au sens où nous l'entendons, pour remplir leurs fonctions. S'ils sont nommés, ils opéreront sur la base d'un accord entre les parties.

Le représentant de l'URSS a laissé entendre que l'on envisageait une proposition qui, d'une manière ou d'une autre, confierait l'administration de la ville de Jérusalem à la Croix-Rouge internationale.

Je ne vois dans ces télégrammes aucun indice d'une telle proposition; à mon avis, ils disent

see in the telegram is that we must carry our word to the Truce Commission that it has, under the Security Council's resolution, full authority to make use of whatever resources are available on the spot, in order to implement any agreement which it may be fortunate enough to bring about between the two parties, and that these resources should properly include any of the appropriate facilities of the International Red Cross which may be made available to it by that organization.

I should point out that time is a very essential factor in all the arrangements that have to be made and it is quite probable, as Mr. Gromyko has said, that the telegrams which were read to us this morning are already very far out of date. I would say that the suggestion in regard to the raising of fifty control officers here in New York is too far away in time and space to be practical and I do not think it should be undertaken, because I think the Commission, if it is to be useful, must use the facilities that it can bring under its control, right on the spot. I would say again that, in the Truce Commission, the Security Council has established a responsible group as its representatives on the spot, and it is their duty to do whatever is practically possible to carry out the intention of the Security Council, which the Council expressed in its resolution.

It is absolutely essential that the Security Council should fully support this Commission in all respects and that it should confirm at once, I think, to the Commission that the Council welcomes its taking the initiative in all matters which are appropriate to its mandate. I would say, further, that in our next communication to the Commission, we should say with what anxiety we are following the situation and that we hope they will keep us as fully and as promptly informed as it may be possible for them to do.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I submitted some questions at the beginning of this meeting about the matter of the truce which was decided upon by the Security Council. It was expected that the Truce Commission, the High Commissioner and the Mandatory Power would take immediate steps to negotiate with the parties and persuade them to establish that truce over the whole of Palestine. Until now the Security Council has heard nothing as to what happened at these negotiations, and what the attitude of the Jews and Arabs was during those conversations and negotiations with respect to achieving that truce and implementing it. We know nothing about that. This information is essential because the Security Council is now seized with the question of Palestine and the question of the truce. The Security Council is dealing with no other problem except the question of the truce, upon which matter it adopted a resolution.

Inasmuch as the Secretary-General is present here now, perhaps he would be kind enough to

simplement que nous devons confirmer à la Commission de trêve que la résolution du Conseil de sécurité lui confère pleins pouvoirs pour utiliser tous les moyens dont elle peut disposer sur place pour mettre en œuvre tout accord qu'elle pourrait réussir à faire conclure par les deux parties; que, parmi ces moyens, il faut comprendre toutes les facilités que la Croix-Rouge internationale pourrait mettre à sa disposition.

Je tiens à souligner que le temps est un facteur tout à fait essentiel des dispositions à prendre et qu'il est fort probable, comme M. Gromyko l'a fait observer, que les télégrammes dont on nous a donné lecture ce matin sont déjà dépassés par les événements. Je crois que la proposition tendant à recruter cinquante contrôleurs ici, à New-York, comporte trop d'inconvénients du point de vue du temps et de l'espace pour avoir une valeur pratique. Je ne crois pas qu'il faille lui donner suite car, pour rendre des services, cette Commission doit, à mon avis, utiliser les facilités qu'elle a sous la main. Je dirai encore qu'en créant la Commission de trêve, le Conseil de sécurité a constitué un groupe responsable qui le représente sur place et qui doit faire tout son possible pour appliquer l'esprit des décisions du Conseil de sécurité, esprit que celui-ci a exprimé dans sa résolution.

Il est absolument indispensable que le Conseil de sécurité donne son appui total à cette Commission à tous les égards et qu'il lui donne à nouveau l'assurance qu'il se félicitera des initiatives qu'elle prendra dans tous les domaines qui sont de sa compétence. En outre, je voudrais que nous indiquions dans notre prochaine communication à la Commission avec quelle inquiétude nous suivons l'évolution de la situation et que nous exprimions l'espérance qu'elle nous informera aussi rapidement et aussi complètement qu'elle le pourra.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Au début de la séance j'ai posé quelques questions au sujet de la trêve que le Conseil a décidée. On escomptait que la Commission de trêve, le Haut Commissaire et la Puissance mandataire prendraient sans tarder des dispositions en vue d'entamer des négociations avec les parties et de les amener à accepter la trêve pour toute la Palestine. Jusqu'ici, le Conseil n'a rien appris de ce qu'il est advenu au cours de ces négociations et ignore quelle a été l'attitude des Juifs et des Arabes au cours de ces conversations et négociations en vue de la conclusion d'une trêve et de son application. Nous ne savons rien à ce sujet. Il est indispensable que nous sachions ce qu'il en est, car le Conseil de sécurité est maintenant saisi de la question de la Palestine et de celle de la trêve. Il ne s'occupe que de la question de la trêve, au sujet de laquelle, d'ailleurs, il a adopté une résolution.

Puisque M. le Secrétaire général est aujourd'hui parmi nous, peut-être pourrait-il avoir

give us some information concerning the development of the negotiations with respect to the question of the truce over the whole of Palestine, and the possibility of its implementation. The representatives of the Security Council have no information on that and we should like to know about it. It is essential for us to have this information in order to proceed with our programme of work and before we take any other step. That is the most essential point in which we are interested—I mean the question of the whole truce—and I see that nothing has been done until now.

There is another point which I should like to mention. The representative of the Union of Soviet Socialist Republics has repeatedly mentioned a certain thesis and doctrine. He mentions the fact that resolution 181 (II) of the General Assembly of 29 November last stands and must be implemented. He has stated that both parties have the right to establish an independent State and administer their country. The representative of the USSR has repeated this several times, and I have been repeating the contrary and saying that the recommendations of the General Assembly do not grant rights to anyone; they are only recommendations and cannot be enforced, and no party would be in the right if it claimed that right as a result of such recommendations of the General Assembly. We have repeatedly said that the Arab States reject these recommendations, do not agree with them, and oppose them with all the means they have.

The Arab States have repeatedly opposed these recommendations because they feel that any party who tried to implement them, or use them as a basis of right, would be in the wrong, would be acting as an aggressor, and should be opposed and dealt with accordingly.

The representative of the USSR has never denied the principle that a recommendation of the General Assembly does not create a right. Justice ought to be established in different ways.

Since the recommendations of the General Assembly have been rejected by the parties concerned, they do not stand; there is behind them no force or power on which to rely in taking action in this matter.

I should like to have this question clarified in some way. However, the Security Council is not in a position now to discuss this matter or take a decision on it. The matter was referred to the General Assembly. But since the representative of the USSR has repeated this thesis here in the Security Council, I am obliged also to repeat what our stand is on this subject.

The PRESIDENT (translated from French): The representative of the Jewish Agency for Palestine has asked for permission to speak. I shall permit him to do so but hope that he will be very brief.

l'obligeance de nous donner quelques renseignements sur le développement des négociations en ce qui concerne la trêve pour toute la Palestine et sur les possibilités de sa mise à exécution. Les représentants au Conseil de sécurité ne disposent d'aucun renseignement sur la question; nous voudrions être informés. Il est indispensable que nous ayons ces renseignements pour poursuivre notre programme de travaux et prendre éventuellement de nouvelles mesures. C'est la question la plus importante à notre point de vue — je parle de la trêve en général — et je constate que rien n'a été fait jusqu'à maintenant.

Je désirerais relever un autre fait. Le représentant de l'URSS a parlé à plusieurs reprises d'une certaine théorie et d'une certaine doctrine. Il a fait observer que la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, en date du 29 novembre dernier, est toujours valable et doit être appliquée. Il a déclaré que les deux parties ont le droit de se constituer en Etats indépendants et d'administrer leur pays. C'est ce que le représentant de l'URSS a affirmé plusieurs fois. J'ai, quant à moi, affirmé plusieurs fois le contraire, en soulignant que les recommandations de l'Assemblée générale n'accordaient de droits à personne; ce ne sont que des recommandations et elles ne sauraient être imposées. Personne ne peut se réclamer d'un droit en arguant que le droit a été établi par une recommandation de l'Assemblée générale. Nous avons maintes fois déclaré que les Etats arabes n'acceptaient pas ces recommandations, les rejetaient et s'y opposaient par tous les moyens.

Ils s'y sont opposés à maintes reprises parce qu'ils estimaient que toute partie qui s'efforcerait d'appliquer ces recommandations ou de les invoquer à l'appui d'un droit serait dans son tort, se comporterait en agresseur et devrait être combattue et traitée comme tel.

Le représentant de l'URSS n'a jamais contesté le principe qui veut qu'une recommandation de l'Assemblée générale ne crée aucun droit. Le droit doit s'affirmer d'une autre manière.

Les recommandations de l'Assemblée générale ne sont plus valables puisqu'elles ont été rejetées par les parties intéressées. Il n'existe aucune force qui doive intervenir en cette matière.

J'aimerais que, d'une manière ou d'une autre, l'on précisât la question. Néanmoins, le Conseil de sécurité n'est pas à même de discuter cette question ou de prendre une décision à son sujet à l'heure actuelle. Elle a été renvoyée à "Assemblée générale. Mais, puisque le représentant de l'URSS a exposé plusieurs fois ses théories au Conseil même, j'étais dans l'obligation de dire une fois de plus quelle est notre attitude en la matière.

Le PRÉSIDENT: Le représentant de l'Agence juive pour la Palestine a demandé la parole. Je vais la lui donner, mais je voudrais qu'il soit très bref.

Mr. NEUMANN (Jewish Agency for Palestine): With your permission, I wish to make a few brief observations on the questions which have been discussed this morning.

We should like to make it clear that we are taking no position whatever on the questions of the control of the road, the form of control, and all other details, because of the fact that we are very much in the dark regarding the negotiations which have been proceeding in Palestine.

I note, incidentally, that in the telegram of 9 May, it is stated that the members of the Truce Commission were not yet informed of the terms of the possible truce agreement on 9 May. Certainly, we have had no information since then. Some of the questions which have been raised here, such as the question regarding the possible control of other roads, are not without interest, and at least they help to point out the fact that there is a lack of information regarding the terms of the possible truce and the difficulty of dealing with such terms from here.

I should like to point out that there has been increasing difficulty as regards communications with Palestine. We have been trying to overcome that difficulty, to some extent, by establishing personal contact with our representatives in Palestine. We feel, therefore, that all details of a possible truce must be dealt with and negotiated on the spot.

I should like to add, with your permission, just one word regarding our general attitude on the subject. I should like to point out that in the Trusteeship Council and elsewhere we have been very receptive, time and again, to various proposals having in view the stabilization of the situation in the city of Jerusalem. We have been receptive to one proposal after another, and it is certainly not our fault that greater progress has not yet been made.

In the telegrams which are before us, reference has been made to the desire of the High Commissioner in Jerusalem to confer with the representatives of the Jewish Agency. I should like to clear up any possible misunderstanding on that score. The representatives of the Jewish Agency have always been glad to confer with the High Commissioner. Two members of the Jewish Agency saw him as recently as 6 May, just a few days before this telegram. Subsequently, when the High Commissioner conferred with representatives of the Arabs and then desired to submit whatever proposals emerged from this discussion to the Jewish Agency, the Jewish Agency requested some of its highest officials in Jerusalem to meet the High Commissioner. But, according to this telegram, he was unwilling to receive them and wished to see members of the Zionist Executive who at that time were in Tel Aviv. I should like to point out what ought to be known to all, that it is not a simple matter in these days to proceed from Tel Aviv to

M. NEUMANN (Agence juive pour la Palestine) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais, avec votre permission, Monsieur le Président, faire quelques brefs commentaires sur les questions qui ont été discutées ce matin.

Nous tenons à préciser que nous ne prenons pas position en ce qui concerne les questions du contrôle de la route, de la nature de ce contrôle et des autres détails, parce que nous savons très peu de chose des négociations qui ont lieu en Palestine.

Je voudrais faire remarquer, à ce propos, que le télégramme du 9 mai déclare que les membres de la Commission de trêve ne connaissaient pas encore à cette date les termes de l'arrangement éventuel du 9 mai. Nous n'avons reçu depuis aucun renseignement. Quelques-unes des questions que l'on a soulevées ici, la question de la possibilité d'étendre le contrôle aux autres routes, par exemple, ne sont pas sans intérêt, et elles servent, tout au moins, à faire ressortir le manque de renseignements sur les termes de la trêve éventuelle et les difficultés qu'on a à examiner ces termes ici.

Je tiens à souligner que les communications avec la Palestine sont devenues de plus en plus difficiles. Nous avons tenté de remédier à cet état de choses, dans une certaine mesure, en nous mettant directement en relations avec nos représentants en Palestine. Nous pensons donc que tous les détails de la trêve future doivent être examinés et négociés sur place.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, je dirai encore un mot au sujet de notre attitude générale en la matière. Je tiens à faire observer qu'au Conseil de tutelle et ailleurs nous nous sommes toujours montrés prêts à accueillir les diverses propositions tendant à la stabilisation de la situation dans la ville de Jérusalem. Nous avons accepté d'examiner ces propositions l'une après l'autre et ce n'est certainement pas de notre faute si l'on n'a pu progresser davantage.

Les télégrammes que nous avons sous les yeux indiquent que le Haut Commissaire à Jérusalem désirerait conférer avec les représentants de l'Agence juive. Je tiens à dissiper tout malentendu possible à ce sujet. Les représentants de l'Agence juive ont toujours été heureux de conférer avec le Haut Commissaire. Deux membres de l'Agence juive se sont rendus près de lui pas plus tard que le 6 mai, quelques jours seulement avant l'envoi de ce télégramme. Par la suite, après que le Haut Commissaire eut conféré avec les représentants arabes et eut exprimé le désir de communiquer à l'Agence juive les propositions qui ont pu naître de ces discussions, l'Agence juive a invité certaines de ses personnalités principales se trouvant à Jérusalem à rencontrer le Haut Commissaire. Or, selon ce télégramme, il a refusé de les recevoir et a exprimé le désir d'avoir une entrevue avec des membres du Comité exécutif qui se trouvaient alors à Tel-Aviv. Je tiens à souligner — bien que tout le monde doive le savoir — que ce n'est

Jerusalem; there have been certain obstacles and difficulties.

The Jewish Agency and the Jews of Palestine generally are now engaged in a serious effort to remove some of those obstacles, and it is hoped that before long it will be possible for people to move back and forth more freely. But that has been the difficulty and, I am sure, the only reason why the members of the Zionist Executive have not yet conferred with the High Commissioner on this question, as they would have conferred with him or with anyone else who was interested in promoting a cessation of hostilities which would in no way prejudice the legal rights and positions of the parties.

I refrain, in view of the President's admonition, from making any response at this time to some of the observations which have been made by the representative of Syria regarding the general question. May I, however, most earnestly request the President and the members of the Security Council to bear in mind that the Security Council is seized not only of the limited question of the truce in the city of Jerusalem and, for that matter, of the truce for Palestine, but of the general question of security, and of the threat to the peace and of the threats of invasion of the country. These threats are repeated constantly, and further evidence concerning them appears daily in the Press.

These matters have been submitted by us orally and in writing, and we would respectfully submit that this question must remain a permanent question on the agenda of the Security Council for so long as the threat of invasion and the threat to the peace of the country continues, as evidently it does.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): It would be as well to return to the purpose of this meeting. The President called us together for the specific purpose of reading to us two telegrams and asking our opinion on how he should answer them. That is the sole purpose of this meeting. Any general debate or statements on the question at issue between the Arabs and the Jews in Palestine can only obscure the one point under discussion.

I believe that we all fear—and some of us are convinced—that as soon as the British Mandate is terminated the strife in Palestine will become even more violent. It is true that nobody had suggested sending fifty traffic control officers from here; but I want to state now that, if it is proposed, I shall oppose such a measure, because I feel that we cannot expose fifty persons to the bullets of the Jews and the Arabs. That is my position with regard to the possible necessity of sending out officials to control the roads leading to Jerusalem; I am against such action.

pas chose aisée aujourd'hui de se rendre de Tel-Aviv à Jérusalem. Les membres du Comité se sont heurtés à des obstacles et à des difficultés.

L'Agence juive et les Juifs de Palestine dans l'ensemble font actuellement de leur mieux pour éliminer ces obstacles et l'on escompte que sous peu il sera possible de circuler plus librement dans les deux sens. Mais ces difficultés ont été réelles, et je suis sûr que c'est la seule raison pour laquelle les membres du Comité exécutif n'ont pas encore conféré avec le Haut Commissaire, comme ils l'auraient fait avec quiconque désire contribuer à faire cesser les hostilités, sans porter en quoi que ce soit préjudice aux droits et aux positions des parties.

Pour me conformer aux désirs du Président, je m'abstiendrai de répondre pour le moment aux observations que le représentant de la Syrie a formulées sur l'ensemble de la question. Néanmoins, je prierai instamment le Président et les membres du Conseil de sécurité de ne pas oublier que le Conseil est saisi non seulement de la question restreinte de la trêve dans la ville de Jérusalem et, même, de la trêve pour l'ensemble de la Palestine, mais de la question générale de la sécurité et de la menace à la paix, ainsi que des menaces d'invasion du pays. Ces menaces sont sans cesse réitérées et chaque jour la presse nous en apporte de nouveaux témoignages.

Nous avons présenté ces questions oralement et par écrit; nous proposons respectueusement que cette question soit maintenue en permanence à l'ordre du jour du Conseil aussi longtemps qu'il existera pour la Palestine une menace d'invasion et une menace à la paix, ce qui, de toute évidence, est le cas actuellement.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Je crois que nous devrions en revenir à la question qui fait l'objet de cette séance. Le Président nous a convoqués, il l'a bien précisé, pour nous donner lecture de deux télégrammes et pour nous consulter au sujet de la réponse qu'il doit faire à ces télégrammes. La séance d'aujourd'hui n'a pas d'autre objet. Toute discussion d'ordre général et toute déclaration relative au différend qui oppose en Palestine les Juifs et les Arabes ne feraient qu'obscure la seule question que nous devons discuter.

Je crois que nous craignons tous — et nous sommes quelques-uns à en être convaincus — que, dès que le Mandat britannique prendra fin, la lutte ne se fasse encore plus violente. Certaines personnes ici n'ont demandé que l'on envoie cinquante contrôleurs des voies de communication, mais je tiens à déclarer dès maintenant que je me prononcerai contre cette mesure si on la propose, parce que j'estime que nous ne pouvons pas exposer cinquante personnes aux balles des Juifs ou des Arabes. Qu'il soit donc bien entendu qu'au cas où l'on jugerait nécessaire d'envoyer des fonctionnaires pour assurer le contrôle des voies d'accès à Jérusalem, je me prononcerai contre cette proposition.

But the telegrams also mention the Red Cross. The Red Cross is a highly humanitarian institution which, as laid down in its statutes, was created to alleviate disasters such as war, revolution, fire, flood, tornadoes, etc. The fact is that nobody can doubt that we are facing a great disaster in Palestine and another disaster here at Lake Success as regards the discussion on the future of Palestine. So it would not seem to be undesirable that in the midst of these disasters, the Red Cross should offer its good services to anyone, and I think that the Truce Commission should permit the Red Cross to perform its humanitarian functions in this case as well.

Having stated these views regarding the fifty so-called policemen—who would be nothing more than traffic controllers—and the kind of assistance that could be given by the Red Cross, I should like to refer to the President's reply to these telegrams, which is the specific purpose of our meeting. In that respect I am in complete agreement with the proposal made by the representative of Canada. I think that the President should reply to that effect, because the Commission must use all available means to secure the truce; it must use all the means available there, at the place of conflict, for it is obvious that there is no time to do anything from Lake Success or New York that would be effective in Palestine.

Incidentally, the President might indicate in his reply, the Security Council's opinion on the suggestion made in passing with regard to the possibility of sending officials to control the roads leading to Jerusalem and the acceptance of the services of the Red Cross, should the need arise.

These are my views on the reply that the President of the Security Council should send to the Truce Commission.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): Nevertheless, I should like to ask you, Mr. President, to tell us whether you have any information concerning other roads connecting Jerusalem with other regions of Palestine and with neighbouring countries—roads used by convoys carrying food, and, in all probability, weapons also, for one side or the other. If there are such roads being so used, do the High Commissioner's proposals extend to them also or not?

The PRESIDENT (*translated from French*): I have no reply to give to the Ukrainian representative other than that which is contained in the telegrams themselves, with regard to the traffic between Jerusalem and Tel Aviv and access to the Old City.

The representative of the Arab Higher Committee has asked for permission to speak. As in the case of the Jewish Agency representative, I shall request him to be brief.

Mais les télégrammes mentionnent également la Croix-Rouge. La Croix-Rouge est une institution humanitaire, créée — ses statuts le précisent — pour lutter contre les calamités: guerres, révoltes, incendies, inondations, cyclones, etc. Or, nous sommes bien, en Palestine, en face d'une grande calamité et je crois que la façon dont on discute ici-même, à Lake Success, de l'avenir de la Palestine, constitue une autre calamité. Il est donc légitime que, face à ces calamités, la Croix-Rouge offre ses services, et je crois que la Commission de trêve devrait accepter que la Croix-Rouge exerce, une fois de plus, ses fonctions humanitaires.

Ayant exprimé mon opinion au sujet de ce qu'on a appelé les cinquante policiers — lesquels ne seraient, en fait, que des contrôleurs de voies de communication — et au sujet du concours éventuel de la Croix-Rouge, j'en viens maintenant à la réponse que le Président doit faire à ces télégrammes, ce qui constitue précisément l'objet de la présente séance. A cet égard, j'approuve sans réserve la proposition du représentant du Canada. Je crois que le Président devrait répondre dans le sens indiqué par le représentant du Canada, parce qu'il est indispensable que la Commission emploie tous les moyens dont elle dispose pour assurer la trêve, tous les moyens dont elle dispose là-bas, au centre des difficultés. Nous n'avons évidemment plus le temps de faire grand-chose, à proprement parler, d'ici, de Lake Success ou de New-York, pour la Palestine.

D'autre part, le Président pourrait peut-être indiquer dans sa réponse l'accueil fait par le Conseil de sécurité à l'idée d'envoyer des fonctionnaires chargés de contrôler les voies d'accès à Jérusalem, ainsi qu'à la proposition d'accepter éventuellement le concours de la Croix-Rouge.

Voilà ma position. Telle devrait être, à mon avis, la réponse que le Président du Conseil de sécurité doit donner à la Commission de trêve.

M. TARASSENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Monsieur le Président, je vous demanderai tout de même de vouloir bien nous dire si vous avez des renseignements sur le point suivant: y a-t-il d'autres routes reliant Jérusalem aux diverses régions de la Palestine ainsi qu'aux pays limitrophes, routes utilisées par des convois transportant des vivres et probablement aussi des armes destinées à l'une ou l'autre des parties? S'il y a de telles routes, est-ce qu'on y appliquerait également les mesures proposées par le Haut Commissaire pour la Palestine?

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas de réponse à donner au représentant de l'Ukraine en dehors de celle qui se dégage des télégrammes mêmes qui concernant le trafic entre Tel-Aviv et Jérusalem, et l'entrée dans la Ville vieille.

Le représentant du Haut Comité arabe a demandé la parole. Comme je l'ai fait pour le représentant de l'Agence juive, je lui demanderai de vouloir bien être bref.

Jamal Bey HUSSEINI (Arab Higher Committee) : About three weeks ago, as is known, the Arab Higher Committee agreed to the provisions of a truce decided upon by the Security Council. It was the Jewish Agency which refused to agree to those provisions; at least, we were given to understand that the disagreement came from the other side. Since then, we have heard nothing about the truce provisions laid down by the Security Council.

Later, in the Trusteeship Council, we made it quite clear that we had no objection to having a truce in the whole municipal area of Jerusalem, but the Jewish Agency brought up the point that the roads converging on Jerusalem should also be included in the truce. We have made it clear that this is practically impossible because, as long as the truce does not cover the whole of Palestine, it is not conceivable that traffic to Jerusalem should be open when it has to pass through other parts of Palestine in which there is no truce.

We are now being asked to give our opinion with regard to certain traffic control officers to be appointed for Palestine. If it is true, as I understood from the telegrams which have been read, that the High Commissioner has already approached the Arabs in Palestine and that they have agreed to such a suggestion, then the Security Council has my agreement. However, I should like to say that in my opinion there will always be objection to having any armed men coming into Palestine through the agency of the United Nations. If there is a necessity for sending control officers, I believe it would be much more effective if they were to be unarmed International Red Cross representatives. The people in Palestine would not consider such representatives as coming with any political *arrière-pensée*, but as coming to help them in the regulation of certain functions for the good of all concerned.

The PRESIDENT (*translated from French*) : It is rather difficult to draw a conclusion from this meeting, which has gone on much longer than I would have wished. I summoned the Council because, as the Argentine representative pointed out earlier, it seemed necessary to draw its attention to the telegrams which had been received. As a matter of fact, I could have confined myself to communicating the contents of the telegrams to the members of the Council for their information if one of them had not required a reply and, consequently, a preliminary exchange of views.

It appears rather difficult to conclude this exchange of views. Perhaps the Council could authorize me to send the Commission a telegram along the following lines:

If the question of traffic control is still unsettled—I do not know what the situation is today because it changes so frequently—we have no objection to the Commission taking advan-

Jamal Bey HUSSEINI (Haut Comité arabe) (*traduit de l'anglais*) : On sait que, il y a environ trois semaines, le Haut Comité arabe a accepté les dispositions d'accord de trêve établies par le Conseil de sécurité. C'est l'Agence juive qui a refusé d'accepter ces dispositions; à tout le moins, on nous a donné à entendre que le désaccord venait de l'autre partie. Depuis lors, nous n'avons plus entendu parler des dispositions d'accord de trêve établies par le Conseil de sécurité.

Par la suite, au Conseil de tutelle, nous avons indiqué sans équivoque que nous ne voyions aucun inconvénient à une trêve pour tout le territoire de la municipalité de Jérusalem, mais l'Agence juive a demandé que les routes convergeant vers Jérusalem soient également comprises dans la trêve. Nous avons expliqué que cela était pratiquement impossible, que, tant que la trêve ne porte pas sur la totalité de la Palestine, il serait inconcevable que le trafic routier à destination de Jérusalem soit libre alors qu'il doit passer par d'autres parties de la Palestine où il n'y a pas de trêve.

On nous demande maintenant de donner notre opinion sur la nomination éventuelle de contrôleurs chargés de surveiller les routes en Palestine. S'il est exact, comme cela semble ressortir des télégrammes qui nous ont été lus, que le Haut Commissaire a déjà pris contact avec les Arabes de Palestine et que ceux-ci ont accepté cette proposition, je déclare au Conseil de sécurité que je suis d'accord. Toutefois, je tiens à dire que, selon moi, l'envoi en Palestine par l'Organisation des Nations Unies d'hommes portant des armes se heurtera toujours à des objections. S'il est nécessaire d'envoyer des contrôleurs, je crois qu'on obtiendrait de meilleurs résultats en recourant aux services de représentants non armés de la Croix-Rouge internationale. La population de la Palestine considérerait qu'ils viennent sans arrière-pensée politique et uniquement afin de contribuer, pour le bien de tous les intéressés, à assurer certains services.

Le PRÉSIDENT : Il est assez difficile de tirer une conclusion de cette séance, qui s'est prolongée beaucoup plus que je ne l'aurais souhaité. J'avais prié le Conseil de se réunir parce qu'il me paraissait nécessaire de porter à sa connaissance, comme l'a rappelé tout à l'heure le représentant de l'Argentine, les télégrammes reçus. A vrai dire, j'aurais pu me borner à communiquer ces télégrammes, pour l'information des membres du Conseil, si l'un de ces télégrammes n'avait exigé une réponse et, en conséquence, un échange de vues préalable.

Il est assez difficile de conclure cet échange de vues. Peut-être le Conseil pourrait-il me laisser le soin d'envoyer à la Commission de trêve un télégramme dans le sens suivant :

Si la question du contrôle de la circulation se pose encore — je ne sais, en effet, où en sont les événements aujourd'hui, car ils changent fréquemment — nous ne voyons pas d'inconvé-

tage of Red Cross help to settle the problem, if it considers that step appropriate.

The question of putting at the disposal of the Truce Commission a staff recruited by the United Nations is one which we cannot ignore but which would take time and would raise difficulties.

Does the Council think that a reply along these lines seems indicated?

May I ask the Canadian representative, in particular, if there are other points, in the statement which he made earlier, which it would be useful to take up again?

General MCNAUGHTON (Canada) : In the reply I think it would be wise to impress on the Commission that it has the full confidence of the Security Council and that the Security Council would be glad to see the Commission use its full initiative within the terms of reference which the Security Council has given it, because it is abundantly clear that it is the man on the spot who must decide to do the things that need to be done. The members of the Security Council should be fully informed of them, but the Commission should not hold up its action in order to consult the Security Council unnecessarily.

Mr. EL-KHOURI (Syria) : I should like to suggest to the President, if he finds it appropriate, to add to his telegram another question; that is, to ask the Commission to supply the President and the Security Council with information as to what was the fate of the truce which was decided here by the Security Council, which the Commission was asked to supervise, and about which it was to inform the Security Council. Negotiations have taken place. Who rejected the truce? Who accepted it? What are the conditions on both sides?

The Security Council just now heard from the representative of the Arab Higher Committee that, if the truce is not established over all Palestine, the question which the Security Council is discussing today would be useless. There must be a truce in the entire country; one cannot make a truce for one route and leave another route without a truce. So I think it is essential to have an immediate reply from the Commission about the truce, for the supervision of which the Commission was established. That Commission was not created for the truce only in Jerusalem, but for all Palestine. What has happened to that? Is it working? Is it cancelled? Has the Commission given up negotiations in despair or defeat? Does it not know what to do? The Security Council must know something about it. I think that, if the President would mention something to that effect, it would be helpful.

nient à ce que la Commission, si elle le juge opportun, utilise, à cette fin, le concours de la Croix-Rouge.

Pour ce qui est de mettre à la disposition de la Commission de trêve un personnel recruté par les soins de l'Organisation des Nations Unies, il s'agit d'une hypothèse que nous ne devons pas écarter mais qui demanderait du temps et soulèverait des difficultés.

Une réponse dans le sens que j'ai dit paraît-elle indiquée à l'ensemble du Conseil?

Puis-je demander au représentant du Canada, en particulier, s'il y a d'autres points, dans les indications données par lui tout à l'heure, qu'il lui paraît utile de reprendre?

Le général MACNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*) : Dans notre réponse, il serait sage d'assurer la Commission qu'elle jouit de la pleine confiance du Conseil de sécurité et que le Conseil serait heureux de lui voir prendre toutes les initiatives dans le cadre du mandat que le Conseil lui a donné, car il est absolument évident que c'est sur place qu'il faut décider ce qu'il y a lieu de faire. Les membres du Conseil de sécurité doivent être tenus au courant de ce que l'on entreprend, mais la Commission ne doit pas interrompre son action pour consulter le Conseil de sécurité sans nécessité absolue.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais proposer au Président, s'il le juge bon, d'ajouter dans son télégramme une autre demande. Je voudrais qu'il demande à la Commission de donner au Président et au Conseil de sécurité des renseignements sur ce qu'il est advenu de la trêve que le Conseil avait décidé ici même et dont il avait demandé à la Commission de contrôler l'application, en tenant le Conseil de sécurité au courant de la situation. Il y a eu des négociations. Qui a refusé d'accepter la trêve? Qui l'a acceptée? Quelles conditions ont posées les deux parties?

Le Conseil de sécurité vient d'entendre le représentant du Haut Comité arabe déclarer que si la trêve ne porte pas sur la totalité de la Palestine, la discussion qui se déroule aujourd'hui au Conseil de sécurité est sans objet. La trêve doit porter sur tout le pays. On ne peut instituer une trêve sur une route et laisser une autre route en dehors. Je crois donc qu'il est indispensable que la Commission réponde sans tarder au Conseil au sujet de la trêve dont le contrôle est la raison même de son existence. Cette Commission n'a pas été créée pour faire appliquer la trêve à Jérusalem seulement, mais bien dans toute la Palestine. Qu'est-il advenu de tout cela? La trêve est-elle appliquée? A-t-elle été annulée? La Commission a-t-elle désespéré de toute négociation? Avoue-t-elle sa défaite? Ne sait-elle que faire? Le Conseil de sécurité doit savoir ce qui se passe. Je crois qu'il serait utile que le Président fasse mention de ces préoccupations.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Il me semble qu'il faudrait nous borner aujourd'hui à demander à la Commission de fournir des

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : If it is agreeable to the other representatives on the Security Council, it seems to me that today we

should limit our views to asking the Commission to provide additional information. In fact, we do not possess sufficient information to provide a basis for the adoption of any resolution. We have been told that we should express a wish that the Commission should ask the Red Cross to control transport on the roads between Tel Aviv and Jerusalem. The Commission, however, does not raise the question of bringing in the Red Cross to fulfil such a function. The Commission touched upon another question in connexion with the Red Cross—the question raised by the British High Commissioner in Palestine concerning the possibility of entrusting the administration of Jerusalem to the Red Cross—obviously, it meant general administration.

I should like to draw the attention of the representative of Canada to one passage in the telegram, which states: "Sir Alan Cunningham asked the Commission if it considered that the fact of entrusting the fate of Jerusalem to the International Committee of the Red Cross constituted an obstacle to its own mission."

That is precisely the question raised by the Commission, and not the question of entrusting the control of roads and transport to the Red Cross. What is now happening? The Commission did not place before us the question of the possibility of inviting the Red Cross to control transport, yet a proposal is being made here in that sense. It seems to me that there are no grounds for the adoption of such a proposal. I cannot agree to it also on the following considerations of principle: the Red Cross has its own duties and functions and a well-defined statute and regulations, and they do not state anywhere that the Red Cross should perform control functions similar to those which are being proposed here.

At the same time I will answer the observation made by the representative of Canada that the telegram does not deal at all with the question of creating a police force, but merely touches upon the question of establishing a control group. But a force of armed men is concerned. It is specifically stated here that the force should have fire-arms. It seems to me that it is clearly a question of establishing a police force to be entrusted with the control of transport.

General McNAUGHTON (Canada): I am entirely in agreement with the representative of the USSR that we should have more information. The purpose of my intervention was to attempt to obtain the information. I sought also to impress on the Truce Commission the fact that it has certain duties and powers to carry them out in Palestine, and that the initiative rests on the Commission to carry out those duties.

In regard to the statement of entrusting the fate of Jerusalem to the International Committee of the Red Cross and the reference the representative of the USSR has made to the use of the Red Cross on road control, I said nothing specifically about the use of the Red Cross in that capacity. My remark was of a much more

renseignements complémentaires si, toutefois, cela est acceptable pour les autres représentants au Conseil de sécurité. Nous ne disposons vraiment pas de renseignements suffisants pour prendre des décisions. On a affirmé ici qu'il faudrait recommander à la Commission de confier à la Croix-Rouge le contrôle des transports sur la route Tel-Aviv-Jérusalem. Mais la Commission, elle, n'a pas proposé de confier cette tâche à la Croix-Rouge. Ce dont la Commission a fait mention, c'est une autre proposition relative à la Croix-Rouge, proposition faite par le Haut Commissaire pour la Palestine, envisageant la possibilité de confier à la Croix-Rouge l'administration de Jérusalem — il s'agit, semble-t-il, de l'ensemble de l'administration.

Je voudrais attirer l'attention du représentant du Canada sur le passage suivant dans le télégramme en question: "Sir Alan Cunningham demanda alors à la Commission si elle estimait que le fait de confier le sort de Jérusalem au Comité international de la Croix-Rouge constituerait un obstacle à sa propre mission."

C'est cette question-là qui a été posée, et non pas la question de confier à la Croix-Rouge le contrôle de la route et des transports. Que se passe-t-il? La Commission ne nous a pas saisis d'une proposition qui tendrait à confier à la Croix-Rouge le contrôle des transports; pourtant, c'est bien ce qu'on veut nous proposer ici. A mon avis, il n'y a pas lieu d'accepter cette proposition. Il existe également des raisons de principe qui m'empêchent d'y souscrire. La Croix-Rouge a des tâches, des fonctions, des statuts et un règlement qui lui sont propres; il n'est nullement prévu qu'elle doive assumer des fonctions de contrôle telles que celles dont il s'agit dans la proposition qui a été énoncée.

Je profite de l'occasion pour répondre à une observation du représentant du Canada. Celui-ci a affirmé que le télégramme concernait non point la création d'un détachement de police, mais qu'il y était question simplement de former un groupe chargé du contrôle. Or, il s'agit d'un détachement armé. On dit ici explicitement que ce détachement doit être muni d'armes à feu. Il me semble qu'il s'agit bien de former un détachement de police pour lui confier le contrôle des transports.

Le général McNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*): Je suis entièrement d'accord avec le représentant de l'URSS pour estimer que nous devons avoir plus de renseignements. Le but de mon intervention était d'essayer d'obtenir ces renseignements. Je voudrais aussi bien faire comprendre à la Commission de trêve qu'elle a certains droits et certains pouvoirs en Palestine et qu'il lui appartient de prendre les initiatives nécessaires pour remplir ses fonctions.

Quant à la proposition tendant à confier le sort de Jérusalem au Comité de la Croix-Rouge internationale et la mention faite par le représentant de l'URSS de l'utilisation de la Croix-Rouge en matière de surveillance des routes, je n'ai rien dit qui porte particulièrement sur le rôle éventuel de la Croix-Rouge en la matière.

general character. I stated that the Commission must have authority to make use of whatever resources are available on the spot to implement any agreement which has been reached between the parties, and that this should include such of the facilities of the International Red Cross as the Truce Commission might deem appropriate.

I think that is a correct and proper statement. If there are facilities of the Red Cross available which are appropriate, in this emergency it would be wrong to deny the Truce Commission the right to use them.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to draw the attention of the representative of Canada, and of other representatives on the Security Council, to the fact that I have no objection to the Commission co-operating with the Red Cross if it is a question of the Red Cross fulfilling its ordinary humanitarian functions in conformity with its statutes and regulations. If, however, it is intended to assign to the Red Cross any administrative or control functions which it has no right to assume, then I cannot agree to such a proposal.

The PRESIDENT (*translated from French*): I think I may draft my reply along the following lines: we leave the Commission large discretionary powers as to the advisability of taking advantage of the various kinds of assistance available locally, and as to the choice of matters for which such assistance can be really useful. This is in accordance with the observations put forward by the Canadian representative.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I have explained my position with regard to the functions of the Red Cross. As I understand it, this is co-operation between the Commission and the Red Cross.

The PRESIDENT (*translated from French*): As there are no other remarks, I shall reply along the lines I have indicated.

The meeting rose at 1.25 p.m.

Ma remarque était d'un caractère plus général. J'ai dit que la Commission doit être habilitée, pour assurer l'application de tout accord conclu entre les parties, à recourir à toutes les ressources dont elle disposerait sur place, y compris les services de la Croix-Rouge internationale, que la Commission de trêve jugerait bon d'utiliser.

Je crois que cette déclaration est correcte et qu'elle répond à la situation. S'il existe sur place des services de la Croix-Rouge susceptibles d'être utiles, on aurait tort, dans cette grave situation, de refuser à la Commission de trêve le droit de les mettre à contribution.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais attirer l'attention du représentant du Canada et des autres représentants au Conseil de sécurité sur le fait suivant: je n'ai aucune objection à ce que la Commission collabore avec la Croix-Rouge s'il s'agit que cette dernière accomplit les fonctions d'ordre humanitaire qui lui incombent conformément à ses statuts et à son règlement. Par contre, s'il s'agit de confier à la Croix-Rouge des fonctions qui ne lui appartiennent pas, dans le domaine de l'administration ou de contrôle, je ne puis y donner mon accord.

Le PRÉSIDENT: Je pourrais, je crois, rédiger ma réponse sur la base suivante: nous laissons à la Commission un large pouvoir d'appréciation sur l'opportunité d'utiliser les différents concours qu'elle peut rencontrer sur place, et sur le choix des points pour lesquels ces concours peuvent lui être vraiment utiles. C'était là le sens des observations présentées par le représentant du Canada.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): J'ai exposé mon attitude en ce qui concerne les fonctions de la Croix-Rouge; à mon avis, il ne peut s'agir que de collaboration entre la Croix-Rouge et la Commission.

Le PRÉSIDENT: Puisqu'il n'y a pas d'autres observations, je répondrai dans le sens que j'ai indiqué.

La séance est levée à 13 h. 25.

SALES AGENTS OF UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Argentina—Argentine
Editorial Sudamericana
S. A.
Alsina 500
BUENOS AIRES

Australia—Australie
H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

Belgium—Belgique
Agence et Messageries de la
Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

Bolivia—Bolivie
Librería Científica y
Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

Canada
The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

Chile—Chili
Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

China—Chine
The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

Costa Rica—Costa-Rica
Trejos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

Cuba
La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

Czechoslovakia
Tchécoslovaquie
F. Topic
Narodni Trida 9
PRAHA 1

Denmark—Danemark
Einar Munskgaard
Nørregade 6
KJOBENHAVN

Dominican Republic
République Dominicaine
Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

Ecuador—Equateur
Muñoz Hermanos y Cía
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

Egypt—Egypte
Librairie "La Renaissance
d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

Finland—Finlande
Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

France
Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, V^e

Greece—Grèce
"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

Guatemala
José Goubaud
Goubaud & Cia Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

Haiti—Haïti
Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

India-Inde
Oxford Book & Stationery
Co.
Scindia House
NEW DELHI

Iran
Bongahe Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

Iraq—Irak
Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

Lebanon—Liban
Librairie universelle
BEYROUTH

Luxembourg
Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

Netherlands—Pays-Bas
N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
S'GRAVENHAGE

New Zealand
Nouvelle-Zélande
Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

Norway—Norvège
Norsk Bokimport A/S
Edv. Storms Gate 1
OSLO

Philippines
D. P. Perez Co.
132 Riverside
SAN JUAN

Sweden—Suède
A.-B. C. E. Fritzes Kungl.
Hofbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

Switzerland—Suisse
Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,
MONTREUIL, NEUCHÂTEL,
BERNE, BASEL

Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH I

Syria—Syrie
Librairie universelle
DAMAS

Turkey—Turquie
Librairie Hachette
469 İstiklal Caddesi
BEYOĞLU-İSTANBUL

Union of South Africa
Union Sud-Africaine
Central News Agency Ltd.
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG, CAPETOWN,
DURBAN

United Kingdom
Royaume-Uni
H.M. Stationery Office
P.O. Box 569
LONDON, S.E. 1
and at H.M.S.O. Shops at
LONDON, EDINBURGH,
MANCHESTER, CARDIFF,
BELFAST and BRISTOL

United States of America
Etats-Unis d'Amérique
International Documents
Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 27, N. Y.

Yugoslavia—Yougoslavie
Drzavno Preduzece
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
BEOGRAD